



Montreuil, le 04 juin 2008

Monsieur François NOGUE
Directeur des Ressources Humaines
34, Rue du Commandant Mouchotte
75699 Paris Cedex 14

Monsieur le Directeur,

Dans votre réponse du 19 mai qui fait suite à un courrier signé par 5 organisations syndicales, CGT, CFDT, CFTC, Sud Rail et CFE-CGC, vous nous signifiez que pour la Direction de la SNCF il n'y a aucun motif de revenir à la table des négociations sur le Compte Epargne Temps (CET).

Selon vous, les différentes rencontres concernant le CET dans l'entreprise n'avaient qu'un seul but, celui de définir ensemble le processus technique de mise en œuvre de ce dispositif.

Pour les organisations syndicales cosignataires de la lettre du 15 mai 2008, le CET n'est pas qu'un simple outil permettant de mettre en application les mesures obtenues dans le cadre de la négociation sur la réforme de notre régime spécial. Comme nous vous l'avons rappelé à chaque rencontre le CET n'est pas une de nos revendications. C'est un Compte Temps alimenté par l'entreprise que nous revendiquons pour l'ensemble des cheminots dans le cadre de la reconnaissance des contraintes liées au service public, mais aussi pour l'aménagement des fins de carrières afin de prévenir et réduire la pénibilité.

Dans la configuration projetée, le CET qui nous est proposé est alimenté en grande majorité par les congés ou repos des salariés.

Certes dans les différentes rencontres lors des Groupes de Travail, des avancées ont été actées, comme le paiement de la prime de travail pour tous les jours capitalisés ou le raccourcissement des délais de prévenance pour les utilisations du compte courant. Nous avons noté aussi de façon bienveillante le retrait des formes de monétisations de ce CET qui sont aujourd'hui limitées aux événements graves de la vie.

Toutefois, ce n'est pas parce que des groupes de travail se sont tenus sur les contraintes liées au service public, sur la reconnaissance des métiers pénibles ou sur la Cessation Progressive d'Activité que nous ne pouvons pas avoir une négociation sur le niveau d'abondement de l'entreprise. Il nous paraît inconcevable que lors de ces rencontres, qui rappellent le se déroulent dans le cadre de la réforme des retraites, vous refusiez de vouloir en débattre.

Les annonces faites concernant le niveau d'abondement de l'entreprise restent très éloignées des attentes légitimes des cheminots. Le refus d'en discuter le 28 avril 2008, que vous nous confirmez dans le courrier du 19 mai, laisse les organisations syndicales insatisfaites sur les résultats de cette négociation.

Ainsi, les Organisation Syndicales CGT, CFDT, CFTC, SUD Rail et CFE/CGC vous réitèrent leur demande d'une nouvelle rencontre avec la Direction de la SNCF pour aborder ce sujet.

Ce n'est qu'à l'issue de la poursuite de cette négociation et au regard de ses résultats que la CGT mettra en débat dans ces instances la question d'une éventuelle signature d'un accord de cette nature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Didier LE RESTE
Secrétaire Général